



- Ub : Zone urbaine mixte du bourg
- Uc : Zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel
- Uci : Zone urbaine mixte inondable à dominante d'habitat individuel
- Ucc : Zone urbaine réservée
- Uct : Zone urbaine à vocation médicale, paramédicale et tertiaire
- Ucti : Zone urbaine inondable à vocation médicale, paramédicale et tertiaire
- Ue : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Ues : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Ue* : Zone urbaine mixte à vocation d'activités économiques et d'habitats
- Ueb : Zone d'activités de Bonvert
- Uedi : Zone d'activités de la Demi lieue
- Uedil : Zone d'activités inondable de la Demi lieue
- Ui : Zone urbaine réservée aux équipements et installations publiques de sport, loisirs et détente
- Uy : Zone d'activités de traitement des déchets
- Uz1 : Zone urbaine réservée aux commerces
- AU : Zone urbanisable à long terme
- AU1 : Zone urbanisable à long terme inondable
- ALC : Zone à urbaniser mixte sous forme d'opération d'ensemble
- ALe : Zone à urbaniser à vocation économique
- N : Zone naturelle
- Nh : Zone naturelle destinée à la création d'un hébergement touristique mixte (STECAL)
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nex : Zone naturelle d'exploitation de carrière
- Npv : Zone naturelle d'aire d'accueil des gens du voyage
- Nj : Zone naturelle de jardins familiaux
- Nl : Zone naturelle de loisirs, sports, tourisme, hôtellerie et restauration
- Nli : Zone naturelle inondable de loisirs, sports, tourisme, hôtellerie et restauration
- Np : Zone naturelle ayant subi une pollution
- Npi : Zone naturelle inondable ayant subi une pollution
- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole inondable
- Anc : Zone agricole non constructible

- Portes d'agglomération
- Fuseau d'étude de la déviation de la RD27
- Arbres isolés et alignements à conserver
- Limitation des accès
- Éléments bâti remarquable du paysage
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Centrality urbaine dans laquelle l'implantation de nouveaux commerces et les changements de destination à usage commercial sont autorisés
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Marge de recul
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zone Nature 2000
- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Zone inondable Loire et Oudan
- Zone humide
- Commerce à préserver et protéger
- Périmètre de réciprocity d'une exploitation agricole (100m)

Ville de MABLY
(Département de la Loire)

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

Zonage (Commune)
1:7500e

Arrêté par DCM le.....

Approuvé par DCM le.....

OXYRIA
1333 Rue de la République 42470 BOANNE
04 77 62 48 57
oxyria.fr